



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 21 octobre 2019** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence : Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 517-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution n° 518-2019

Participation au gala annuel des Fleurons du Québec

ATTENDU QUE Les Fleurons du Québec sollicitent la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur gala annuel qui aura lieu le jeudi 21 novembre 2019 à Drummondville ;

ATTENDU QUE le Conseil ne désire pas assister au gala cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de décliner l'invitation au gala annuel des Fleurons du Québec pour l'année 2019.

Résolution n° 519-2019

Corrections au règlement numéro 004-2019

ATTENDU QUE Le Conseil désire apporter des corrections au règlement numéro 004-2019 ;

ATTENDU QUE des erreurs lors de la désignation des numéros de règlement ont été trouvées ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'apporter les corrections suivantes au règlement numéro 004-2019 :

- QUE le deuxième « attendu » doit être remplacé par le suivant :

« ATTENDU QUE des travaux de réfection de la conduite d'amenée d'aqueduc seront réalisés à l'été 2019 par le règlement numéro 002-2017 ; »
- QUE l'article 2 doit être remplacé par le suivant :

« Le règlement numéro 013-2016, pour la création d'une réserve financière pour le service de l'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques, est abrogé et la totalité des sommes qui s'y sont accumulées sont affectées à la diminution des sommes à être empruntées aux termes du règlement numéro 002-2017 » ;
- QUE l'article 3 doit être remplacé par le suivant :

« Le présent règlement numéro 004-2019 entre en vigueur conformément à la loi. »

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 520-2019

Certificat de paiement numéro 4 à Généreux Construction inc. pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

- ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 4 est reçue de GBI experts-conseils inc. pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) ;
- ATTENDU QUE certains avenants de modification ont été acceptés par des résolutions distinctes alors que les coûts n'étaient pas encore définitifs (résolutions numéro 352-2019, 353-2019 et 398-2019) ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'approbation de tous les avenants avec leurs coûts définitifs et d'abroger les résolutions 352-2019, 353-2019 et 398-2019 ;

AVENANT	DESCRIPTION	MONTANT*
C-01	Ajout de 3 branchements de service d'aqueduc sur le chemin Val-des-Cèdres	14 440,60 \$
C-02	Installation d'une conduite en tranchée ouverte	277 039,61 \$
C-03	Changement d'endroit pour une vanne (sans frais)	0,00 \$
C-04	Construction d'une transition dans le matériel d'infrastructure	70 731,64 \$
C-05	Épandage d'abat-poussière	2 955,54 \$
C-06	Purge et bouchon étanche	1 225,71 \$
C-07	Purge à installer au chaînage 1+500	367,09 \$
C-08	Branchement de services supplémentaire au 4801 rang du Cordon	5 373,53 \$
C-09	Raccordement du branchement de services sur le terrain privé au 1530 montée Hamilton	3 478,08 \$
C-10	Réparation de nuit d'un bris d'aqueduc sur la conduite existante	1 231,61 \$
C-11	Pénalité pour dépassement du délai contractuel (retenue permanente)	(22 000,00) \$

* (plus taxes applicables)



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 253 451,61 \$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5 %) à Généreux Construction inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI experts-conseils inc. et de verser la somme de 253 451,61 \$ (incluant les taxes et la libération de la première retenue contractuelle de 5 %) à Généreux Construction inc. à titre de certificat de paiement numéro 4 pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton).

Règlement numéro 002-2017

Résolution n° 521-2019

Adjudication du contrat pour la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins ;

ATTENDU

la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU

l'ouverture des soumissions le 17 octobre 2019 à 15 h 01 à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX*	CONFORMITÉ
Les Excavations Michel Chartier inc.	162 435,24 \$	Conforme
Jobert inc.	163 436,96 \$	Conforme
BLR Excavation inc.	176 509,15 \$	Conforme
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	177 636,38 \$	Conforme
Construction Moka inc.	191 030,96 \$	Conforme
9151-3010 Québec inc. - Les Entreprises Delorme	269 451,17 \$	Conforme

*(incluant les taxes)

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Excavations Michel Chartier inc. pour une somme de 162 435,24 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 17 octobre 2019, pour la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la rue de la Villa des Pins.

Règlement numéro 002-2017

URBANISME

Résolution n° 522-2019

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 9 octobre 2019

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 9 octobre 2019.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 523-2019

Demande de dérogation mineure – Lot numéro 3 025 066 (10, rue des Mésanges)

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 3 025 066 (10, rue des Mésanges) et situé dans la zone R2-72 afin de permettre que la remise construite avec une superficie de 18,42 mètres carrés empiète dans la cour avant secondaire de 2,85 mètres, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 9 octobre 2019) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines. La remise se situe à 4,25 mètres de la ligne du lot au lieu de 7,10 mètres. La remise ne peut pas empiéter dans la cour avant secondaire puisque le lot de coin en question n'est pas adossé au lot voisin en arrière, tel que stipulé dans le tableau, à la ligne 17, de l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 524-2019

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 05.

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse